

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

1

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE ORDINAIRE DU 22 OCTOBRE 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'administration du Centre de services scolaire Marie-Victorin, tenue le 22 octobre 2020 à la salle Flore laurentienne située au centre administratif du Centre de services scolaire Marie-Victorin, 13, rue Saint-Laurent Est à Longueuil.

Formant quorum sous la présidence de M. Nicola Grenon, à partir du point 9.

EST ABSENTE :

Mme Stéphanie Quirion

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Mme Marie-Dominique Taillon, directrice générale

Mme France Blouin, directrice générale adjointe

M. Hugo Clermont, directeur général adjoint

M. Marc-André Petit, directeur général adjoint

M. Ghislain Plourde, directeur général adjoint

Me Julie Brunelle, directrice du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications

EST PRÉSENT EN VISIOCONFÉRENCE :

Me Jean-François Primeau, directeur adjoint du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications

CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Mme Marie-Dominique Taillon, directrice générale, déclare la séance ouverte. Il est 23 h 06.

01-CA-2020-2021

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Geneviève Lamoureux :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que proposé :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance par la directrice générale.
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Dépôt des rapports de désignation des différents membres du conseil d'administration et des rapports de scrutin
4. Dépôt des prestations de serment des membres du conseil d'administration
5. Reddition de comptes de la directrice générale sur les fonctions assumées et les décisions prises durant l'intérim et dépôt des procès-verbaux
 - 5.1. Tableaux des décisions prises par la directrice générale dans le cadre de l'exercice des pouvoirs qui lui sont délégués en vertu du *Règlement sur la délégation de fonctions et de pouvoirs* du 8 février au 16 octobre 2020

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE ORDINAIRE DU 22 OCTOBRE 2020

- 5.2. Procès-verbaux et aide-mémoire des décisions prises par la directrice générale exerçant les pouvoirs du conseil des commissaires et du comité exécutif entre le 8 février et le 15 juin 2020
- 5.3. Aide-mémoires et procès-verbal des décisions prises par la directrice générale exerçant les pouvoirs du conseil d'administration du 15 juin 2020 au 14 octobre 2020
Pour les points 5.2. et 5.3. vous pouvez consulter les documents par date sur le site internet.
6. Procédure des séances
7. Adoption d'une procédure d'élection
8. Désignation du président et du vice-président du conseil d'administration
 - 8.1. Présentation par Me Lisane Dostie sur les fonctions de présidence du conseil d'administration
 - 8.2. Élection(s)
9. Durée du mandat de chaque membre (30 juin 2022 et 30 juin 2023)
10. Mandat et nomination des membres des comités du conseil d'administration
 - 10.1. Comité de gouvernance et d'éthique
 - 10.2. Comité des ressources humaines
 - 10.3. Comité de vérification et des ressources matérielles
 - 10.4. Comité consultatif sur le transport scolaire
 - 10.5. Comité de révision
11. Adoption du Règlement no 1-2020 – Règlement fixant parmi les règles de fonctionnement, le jour, l'heure et le lieu des séances ordinaires du Conseil d'administration (art. 162 LIP)
12. Demandes d'ajout d'espace pour la formation générale (mesure 50511), pour la formation professionnelle (mesure 50512), pour les services régionaux de scolarisation (mesure 50513) et demande de remplacement de bâtiments (mesure 50631)
13. Points d'information
14. Parole au public
15. Levée de la séance

Adopté à l'unanimité

**DÉPÔT DES RAPPORTS DE DÉSIGNATION DES DIFFÉRENTS MEMBRES
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES RAPPORTS DE SCRUTIN**

Les rapports de désignation des différents membres du conseil d'administration et des rapports de scrutin sont déposés.

Ainsi, les membres du conseil d'administration sont les suivants :

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE ORDINAIRE DU 22 OCTOBRE 2020

Membres parents	Mme Stéphanie Quirion (district A)
	M. Nicola Grenon (district B)
	Mme Geneviève Lamoureux (district C)
	M. Nicolas Brosseau (district D)
	M. Gérard Pierre (district E)
Membres du personnel	Mme Sylvie Côté (personnel d'encadrement)
	M. Roch Desjardins (enseignant)
	Mme Sophie Gagnon (employé de soutien)
	Mme Lyne Marcheterre (personnel professionnel)
	Mme Dominique Migner (direction d'établissement)
Membres de la communauté	Mme Caroline Kilsdonk (expertise gouvernance/éthique)
	M. Jasmin Roy (expertise financière ou comptable)
	M. Serge Mainville (milieu communautaire, sportif ou culturel)
	M. Bruno Marcoux (milieu des affaires)
	M. Pier-Olivier Lacoursière (âgé de 18 à 35 ans)

Il est à noter qu'aucun rapport n'est déposé pour la participante sans droit de vote, Mme Sophie Dubé, puisque celle-ci a été désignée par acclamation.

DÉPÔT DES PRESTATIONS DE SERMENT DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les membres du conseil d'administration ayant dument prêté serment devant la directrice générale, conformément à l'article 143.3 de la *Loi sur l'instruction publique*, les formulaires en faisant état sont déposés.

REDDITION DE COMPTES DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE SUR LES FONCTIONS ASSUMÉES ET LES DÉCISIONS PRISES DURANT L'INTÉRIM ET DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX

Tableaux des décisions prises par la directrice générale dans le cadre de l'exercice des pouvoirs qui lui sont délégués en vertu du *Règlement sur la délégation de fonctions et de pouvoirs* du 8 février au 16 octobre 2020

La directrice générale présente la reddition de compte sur la délégation de pouvoirs couvrant la période du 24 janvier au 14 octobre 2020.

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

4

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE ORDINAIRE DU 22 OCTOBRE 2020

Procès-verbaux et aide-mémoires des décisions prises par la directrice générale exerçant les pouvoirs du conseil des commissaires et du comité exécutif entre le 8 février et le 15 juin 2020

La directrice générale présente les procès-verbaux et aide-mémoires couvrant la période du 8 février au 15 juin 2020.

Aide-mémoires et procès-verbal des décisions prises par la directrice générale exerçant les pouvoirs du conseil d'administration du 15 juin 2020 au 14 octobre 2020

La directrice générale présente les procès-verbaux et aide-mémoires couvrant la période du 15 juin au 14 octobre 2020.

PROCÉDURE DES SÉANCES

La *Procédure des séances du conseil des commissaires et du comité exécutif (1998 09 22)*, en vigueur jusqu'à son remplacement par une nouvelle procédure, est présentée.

02-CA-2020-2021

ADOPTION D'UNE PROCÉDURE D'ÉLECTION

CONSIDÉRANT l'entrée en fonction du premier conseil d'administration le 15 octobre dernier;

CONSIDÉRANT que ce conseil doit procéder dès sa première séance à diverses élections, notamment l'élection au poste de président et de vice-président, aux postes de membres de divers comités et possiblement pour d'autres fins, telle la durée des mandats de chaque membre;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Dominique Migner :

D'ADOPTER la procédure d'élection telle que proposée dans le document joint pour tout processus d'élection devant être tenu au sein du conseil d'administration;

Adoptée à l'unanimité

DÉSIGNATION DU PRÉSIDENT ET DU VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CONSIDÉRANT que la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires (2020, chapitre 1; ci-après la Loi)* a été adoptée le 8 février 2020;

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

5

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE ORDINAIRE DU 22 OCTOBRE 2020

CONSIDÉRANT que la Loi a modifié la gouvernance scolaire pour prévoir le remplacement du conseil des commissaires par un conseil d'administration composé de 15 membres, soit cinq parents d'un élève, cinq membres du personnel et cinq représentants de la communauté;

CONSIDÉRANT qu'en outre, l'alinéa 1 de l'article 155 de la Loi sur l'instruction (RLRQ, c. I-13.3; ci-après LIP) est modifié pour se lire :

Lors de sa première séance, le conseil d'administration du centre de services scolaire nomme, parmi ses membres siégeant à titre de parent d'un élève, un président et un vice-président lorsque ces postes sont vacants.

CONSIDÉRANT l'entrée en fonction, le 15 octobre dernier, des membres de ce premier conseil d'administration et que les postes de président et de vice-président sont vacants;

03-CA-2020-2021

IL EST PROPOSÉ PAR M. Bruno Marcoux :

QUE Mme Marie-Dominique Taillon agisse comme présidente d'élection;

QUE M. Ghislain Plourde agisse comme scrutateur;

QUE M. Hugo Clermont agisse comme scrutateur;

ET QUE ces officiers d'élection agissent à ce titre pour toutes les élections devant se tenir dans le cadre de la présente séance.

PRÉSIDENTE

La présidente d'élection appelle les candidatures à la présidence du conseil d'administration :

- M. Nicola Grenon propose sa candidature à titre de président.

Aucune autre candidature n'étant proposée, la présidente d'élection constate la fin à la période de mises en candidature.

Elle déclare par conséquent M. Nicola Grenon élu par acclamation à titre de président du conseil d'administration.

VICE-PRÉSIDENTE

La présidente d'élection appelle les candidatures à la vice-présidence du conseil d'administration :

- M. Serge Mainville propose la candidature de M. Nicolas Brosseau à titre de vice-président.

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

6

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE ORDINAIRE DU 22 OCTOBRE 2020

04-CA-2020-2021

La présidente d'élection demande au candidat s'il accepte d'être candidat. Comme il accepte et qu'aucune autre candidature n'est proposée, la présidente d'élection constate la fin à la période de mises en candidature.

Elle déclare M. Nicolas Brosseau élu par acclamation à titre de vice-président du conseil d'administration.

Par conséquent,

IL EST PROPOSÉ PAR M. Bruno Marcoux :

DE NOMMER M. Nicola Grenon président du conseil d'administration du Centre de services scolaire Marie-Victorin;

DE NOMMER M. Nicolas Brosseau vice-président du conseil d'administration du Centre de services scolaire Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité

05-CA-2020-2021

DURÉE DU MANDAT DE CHAQUE MEMBRE (30 JUIN 2022 ET 30 JUIN 2023)

CONSIDÉRANT l'entrée en fonction du nouveau conseil d'administration le 15 octobre dernier, conformément aux dispositions de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires (2020, chapitre 1)* (ci-après « la Loi »);

CONSIDÉRANT l'article 25 de l'Annexe 1 de la *Loi* qui prévoit que lors de la première séance du conseil d'administration, les membres déterminent ceux qui, parmi eux, auront un mandat de deux ans; ceux-ci doivent être deux ou trois dans chaque catégorie de membres;

CONSIDÉRANT le *Règlement sur le report de la désignation et de l'entrée en fonction de membres des conseils d'administration des centres de services scolaires et l'entrée en vigueur de certaines dispositions* a modifié l'article 25 de l'annexe I pour remplacer « qui, parmi eux, auront un mandat de deux ans » par « dont le mandat se terminera le 30 juin 2022 et ceux dont le mandat se terminera le 30 juin 2023 ».

IL EST PROPOSÉ PAR M. Serge Mainville :

DE DÉTERMINER que le mandat de chaque membre du conseil d'administration se termine à la date indiquée au regard de son nom dans les tableaux qui suivent, le choix étant effectué selon le souhait exprimé par chaque membre ou, en cas de demandes excédant le nombre requis, par tirage au sort :

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE ORDINAIRE DU 22 OCTOBRE 2020

Membres du personnel	Fin du mandat
Sylvie Côté	30 juin 2023
Lyne Marcheterre	30 juin 2022
Roch Desjardins	30 juin 2023
Sophie Gagnon	30 juin 2022
Dominique Migner	30 juin 2023

Membres parents	Fin du mandat
Stéphanie Quirion	30 juin 2023, <i>sous réserve de son acceptation</i>
Nicola Grenon	30 juin 2023
Geneviève Lamoureux	30 juin 2023
Nicolas Brosseau	30 juin 2022
Gérard Pierre	30 juin 2022

Membres de la communauté	Fin du mandat
Serge Mainville	30 juin 2023
Bruno Marcoux	30 juin 2023
Jasmin Roy	30 juin 2022
Caroline Kilsdonk	30 juin 2022
Pier-Olivier Lacoursière	30 juin 2023

Adoptée à l'unanimité

**MANDAT ET NOMINATION DES MEMBRES DES COMITÉS DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

COMITE DE GOUVERNANCE ET D'ETHIQUE

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE ORDINAIRE DU 22 OCTOBRE 2020

CONSIDÉRANT l'entrée en fonction du premier conseil d'administration le 15 octobre dernier;

CONSIDÉRANT les comités que le conseil doit instituer en vertu de l'article 193.1 de la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT que le conseil doit déterminer la composition de ces comités et leur fonctionnement (calendrier, durée du mandat, mandats supplémentaires, etc.);

06-CA-2020-2021

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Sylvie Côté :

DE NOMMER d'office le membre de la communauté correspondant à l'expertise s'appliquant au comité, soit en l'occurrence la gouvernance et l'éthique en la personne de Mme Caroline Kilsdonk;

À la suite de l'élection tenue :

07-CA-2020-2021

IL EST PROPOSÉ PAR M. Pier-Olivier Lacoursière :

D'INSTITUER le comité de gouvernance et d'éthique, tel que décrit au document *Conseil d'administration - Mandat/composition/calendrier* joint à la présente résolution au regard de la nature du mandat, de la composition, de la durée du mandat de ses membres, de la fréquence et des dates des rencontres;

DE NOMMER les administrateurs suivants à titre de membres de ce comité :

Mme Sylvie Côté

M. Nicola Grenon, comme président du conseil d'administration

Mme Caroline Kilsdonk

Mme Dominique Migner

M. Gérard Pierre

Adoptée à l'unanimité

COMITE DES RESSOURCES HUMAINES

CONSIDÉRANT l'entrée en fonction du premier conseil d'administration le 15 octobre dernier;

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

08-CA-2020-2021

CONSIDÉRANT les comités que le conseil doit instituer en vertu de l'article 193.1 de la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT que le conseil doit déterminer la composition de ces comités et leur fonctionnement (calendrier, durée du mandat, mandats supplémentaires, etc.);

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Geneviève Lamoureux :

DE DÉPARTAGER une égalité entre les voix par tirage au sort;

Adoptée à l'unanimité

À la suite de l'élection tenue :

09-CA-2020-2021

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Caroline Kilsdonk :

D'INSTITUER le comité des ressources humaines, tel que décrit au document *Conseil d'administration - Mandat/composition/calendrier* joint à la présente résolution au regard de la nature du mandat, de la composition, de la durée du mandat de ses membres, de la fréquence et des dates des rencontres;

DE NOMMER les administrateurs suivants à titre de membres de ce comité :

M. Pier-Olivier Lacoursière

Mme Geneviève Lamoureux

Mme Stéphanie Quirion

Adoptée à l'unanimité

COMITE DE VERIFICATION ET DES RESSOURCES MATERIELLES

CONSIDÉRANT l'entrée en fonction du premier conseil d'administration le 15 octobre dernier;

CONSIDÉRANT les comités que le conseil doit instituer en vertu de l'article 193.1 de la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT que le conseil doit déterminer la composition de ces comités et leur fonctionnement (calendrier, durée du mandat, mandats supplémentaires, etc.);

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

10

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE ORDINAIRE DU 22 OCTOBRE 2020

10-CA-2020-2021

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Sylvie Côté :

DE NOMMER d'office le membre de la communauté correspondant à l'expertise s'appliquant au comité, soit en l'occurrence l'expertise financière ou comptable en la personne de M. Jasmin Roy;

À la suite de l'élection tenue :

11-CA-2020-2021

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Caroline Kilsdonk :

D'INSTITUER le comité de vérification et des ressources matérielles, tel que décrit au document *Conseil d'administration - Mandat/composition/calendrier* joint à la présente résolution au regard de la nature du mandat, de la composition, de la durée du mandat de ses membres, de la fréquence et des dates des rencontres;

DE NOMMER les administrateurs suivants à titre de membres de ce comité :

M. Nicolas Brosseau

M. Serge Mainville

Mme Lyne Marcheterre

M. Bruno Marcoux

M. Jasmin Roy

Adoptée à l'unanimité

12-CA-2020-2021

COMITE CONSULTATIF SUR LE TRANSPORT SCOLAIRE

CONSIDÉRANT l'entrée en fonction du premier conseil d'administration le 15 octobre dernier;

CONSIDÉRANT l'article 188 de la *Loi sur l'instruction publique* qui prévoit que « *Chaque centre de services scolaire qui organise le transport des élèves doit instituer un comité consultatif de transport dont la composition, le fonctionnement et les fonctions doivent être conformes au règlement du gouvernement.* »;

CONSIDÉRANT le [Règlement sur le transport des élèves](#) lequel prévoit la composition obligatoire de ce comité à son article 2;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Roch Desjardins :

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

11

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE ORDINAIRE DU 22 OCTOBRE 2020

D'INSTITUER le comité consultatif de transport, conformément au [Règlement sur le transport des élèves](#);

DE NOMMER les administrateurs suivants à titre de membres de ce comité :

Mme Sophie Gagnon

M. Roch Desjardins

Adoptée à l'unanimité

13-CA-2020-2021

COMITE DE REVISION

CONSIDÉRANT que les articles 9 à 12 de la Loi sur l'instruction publique (RLRQ., c. I-13.3; ci-après : la Loi) prévoient qu'un élève visé par une décision du conseil d'administration du centre de services scolaire, du conseil d'établissement ou du titulaire d'une fonction ou d'un emploi relevant du centre de services scolaire ou les parents de cet élève peuvent demander au conseil d'administration de réviser cette décision et que le conseil d'administration peut soumettre la demande à l'examen d'une personne qu'il désigne ou d'un comité qu'il institue pour lui faire rapport de leurs constatations et de leurs recommandations;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'instituer un comité de révision d'une composition diversifiée et représentative pour lui faire des constatations et recommandations dans le cadre du traitement des demandes de révision de décision;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Dominique Migner :

D'INSTITUER un comité de révision composé des personnes suivantes :

- Une direction d'établissement désignée par la direction générale;
- Un membre du conseil d'administration issu des membres de la communauté;
- Un membre du conseil d'administration issu des membres parents;
- Un professionnel ou un cadre d'un des CISSS du territoire désigné par l'un de ceux-ci;
- Un membre du personnel-cadre du Service des ressources éducatives du Centre de services scolaire des Patriotes.

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

12

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE ORDINAIRE DU 22 OCTOBRE 2020

QUE le quorum de ce comité soit fixé à trois (3) membres, dont au moins deux (2) membres du conseil d'administration.

Adoptée à l'unanimité

14-CA-2020-2021

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 1-2020 – RÈGLEMENT FIXANT PARMIS LES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT, LE JOUR, L'HEURE ET LE LIEU DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (ART. 162 LIP)

CONSIDÉRANT que la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* (2020, chapitre 1; ci-après la Loi) a été adoptée le 8 février 2020;

CONSIDÉRANT que la Loi a modifié la gouvernance scolaire pour prévoir le remplacement du conseil des commissaires par un conseil d'administration;

CONSIDÉRANT qu'en outre, l'article 162 de la Loi sur l'instruction (RLRQ, c. I-13.3; ci-après LIP) est modifié pour se lire :

Le conseil d'administration du centre de services scolaire doit, par règlement, fixer ses règles de fonctionnement.

Le conseil d'administration du centre de services scolaire doit tenir au moins quatre séances ordinaires par année scolaire.

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration doit maintenant adopter l'ensemble de ses règles de fonctionnement par règlement et non plus son seul calendrier de séances, comme cela était le cas pour le conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de permettre au nouveau conseil d'administration d'entrer en fonction et d'œuvrer avec un nouveau calendrier des séances ordinaires adapté aux principes de renouvellement de la gouvernance que recherche la Loi;

CONSIDÉRANT les articles 392 et suivants de la LIP et qu'un préavis de l'adoption de ce règlement a dûment été publié;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Pier-Olivier Lacoursière :

D'ADOPTER le *Règlement fixant parmi ses règles de fonctionnement, le jour, l'heure et le lieu des séances ordinaires du conseil d'administration (art. 162 LIP);*

DE DONNER avis public de son adoption pour qu'il entre en vigueur.

Adoptée à l'unanimité

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

13

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE ORDINAIRE DU 22 OCTOBRE 2020

15-CA-2020-2021

DEMANDES D'AJOUT D'ESPACE POUR LA FORMATION GÉNÉRALE (MESURE 50511), POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE (MESURE 50512), POUR LES SERVICES RÉGIONAUX DE SCOLARISATION (MESURE 50513) ET DEMANDE DE REMPLACEMENT DE BÂTIMENTS (MESURE 50631)

DEMANDES D'AJOUT D'ESPACE 2021-2031 POUR LA FORMATION GÉNÉRALE (SOUS-MESURE 50511)

CONSIDÉRANT l'importance de la croissance démographique, les développements domiciliaires et l'immigration sur l'ensemble du territoire du Centre de services scolaire Marie-Victorin;

CONSIDÉRANT que les besoins en locaux dépasseront la capacité d'accueil des écoles primaires du Centre de services scolaire Marie-Victorin de 80 locaux de classe à Longueuil en 2024-2025, selon les prévisions basées sur les données du ministère de l'Éducation (ci-après le « MEQ »);

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles et du Service de l'organisation et du transport scolaire;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Serge Mainville:

QUE le Centre de services scolaire Marie-Victorin soumette trois (3) demandes d'allocation au MEQ pour construire, dans la Ville de Longueuil, trois (3) écoles primaires avec chacune une capacité d'accueil de trois (3) locaux de classe de maternelles 4 ans, de trois (3) locaux de classe de maternelles 5 ans et de dix-huit (18) locaux de classe du primaire, ainsi que tous les autres locaux de service requis pour ce type de construction;

QUE le Centre de services scolaire Marie-Victorin soumette une demande d'allocation au MEQ pour la transformation de l'annexe Bourassa du secteur des adultes vers le secteur des jeunes, ce qui permettra d'accueillir huit (8) nouvelles classes, ainsi que tous les autres locaux de service requis pour ce type de transformation;

QUE la Direction générale soit mandatée afin d'assurer la transmission de cette résolution au MEQ;

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

14

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE ORDINAIRE DU 22 OCTOBRE 2020

QUE sous réserve d'une réponse favorable du MEQ, la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à agir pour et au nom du Centre de services scolaire Marie-Victorin dans la mise en œuvre de la présente décision, et à poser tout geste à cet effet ou accomplir tout acte requis à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

16-CA-2020-2021

**DEMANDES D'AJOUT D'ESPACE POUR LA FORMATION
PROFESSIONNELLE
(SOUS-MESURE 50512)**

CONSIDÉRANT les coûts reliés à la location de l'immeuble situé au 2525, boul. Fernand-Lafontaine, à Longueuil (ci-après « Immeuble 2525, Fernand-Lafontaine »);

CONSIDÉRANT que les besoins en locaux seraient insuffisants si le Centre de services scolaire Marie-Victorin mettait fin au contrat de location de l'immeuble situé au 2525, Fernand-Lafontaine;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles et du Service de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Bruno Marcoux :

QUE le Centre de services scolaire Marie-Victorin soumette une demande d'allocation au ministère de l'Éducation (ci-après le « MEQ ») pour construire une nouvelle école afin d'accueillir les programmes dispensés à l'immeuble 2525, Fernand-Lafontaine;

QUE la Direction générale soit mandatée afin d'assurer la transmission de cette résolution au MEQ;

QUE sous réserve d'une réponse favorable du MEQ, la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à agir pour et au nom du Centre de services scolaire Marie-Victorin dans la mise en œuvre de la présente décision, et à poser tout geste à cet effet ou accomplir tout acte requis à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

17-CA-2020-2021

**DEMANDE D'AJOUT D'ESPACE POUR LES SERVICES RÉGIONAUX DE
SCOLARISATION – ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP OU EN
DIFFICULTÉ D'ADAPTATION OU D'APPRENTISSAGE
(MESURE 50513)**

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

15

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE ORDINAIRE DU 22 OCTOBRE 2020

CONSIDÉRANT la croissance de la clientèle des élèves en situation de handicap ou en difficulté d'apprentissage (HDAA) sur le territoire de la Montérégie;

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire Marie-Victorin véhicule une vingtaine d'élèves dans d'autres centres de services scolaire pour des services que l'on pourrait donner ultimement si nous avons les installations requises;

CONSIDÉRANT que l'école Bel-Essor sise au 1250 Chemin du Tremblay à Longueuil n'a pas l'espace suffisant pour accueillir les élèves HDAA du territoire de la Montérégie;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles et du Service de l'organisation et du transport scolaire;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Nicolas Brosseau:

QUE le Conseil d'administration autorise la présentation d'une demande d'allocation au ministère de l'Éducation (ci-après le « MEQ ») pour la construction d'une école suprarégionale pouvant accueillir des élèves HDAA sur le territoire de la Montérégie, de vingt-quatre (24) locaux de classe primaire spécialisée, ainsi que tous les autres locaux de service requis pour ce type de construction;

QUE la Direction générale soit mandatée afin d'assurer la transmission de cette résolution au MEQ;

QUE sous réserve d'une réponse favorable du MEQ, la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à agir pour et au nom du Centre de services scolaire Marie-Victorin dans la mise en œuvre de la présente décision, et à poser tout geste à cet effet ou accomplir tout acte requis à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

18-CA-2020-2021

**DEMANDE DE REMPLACEMENT DE BÂTIMENT
(SOUS-MESURE 50631)**

CONSIDÉRANT l'état de vétusté et les coûts d'entretien du Centre d'éducation des adultes Le Moyne-D'Iberville (ci-après le « CÉA Le Moyne-D'Iberville »)

CONSIDÉRANT que le réaménagement du CÉA Le Moyne-D'Iberville comporterait des coûts supérieurs à son remplacement par un nouveau centre;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles et du Service de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes;

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE ORDINAIRE DU 22 OCTOBRE 2020

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Sophie Gagnon :

QUE le Conseil d'administration autorise la présentation d'une demande d'allocation au MEQ, relativement au remplacement du CÉA Le Moyne-D'Iberville;

QUE la Direction générale soit mandatée afin d'assurer la transmission de cette résolution au MEQ;

QUE, sous réserve d'une réponse favorable du MEQ, la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à agir pour et au nom du Centre de services scolaire Marie-Victorin dans la mise en œuvre de la présente décision, et à poser tout geste à cet effet ou accomplir tout acte requis à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

POINTS D'INFORMATION

Aucun point n'y est abordé.

PAROLE AU PUBLIC

Aucune personne du public ne prend la parole.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin. Il est 00 h 35 le 23 octobre 2020.

Présidence

Secrétaire générale